



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/923
5 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-troisième session
Point 17 d) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Confirmation de la nomination de membres du Comité
des placements

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : Mme Flor Acconciamezza de RODRIGUEZ (Venezuela)

1. A sa 40e séance, le 2 décembre 1988, la Cinquième Commission a pris connaissance d'une note du Secrétaire général (A/43/104) sur les postes qui deviendront vacants au Comité des placements à l'expiration du mandat de trois de ses membres le 31 décembre 1988. La Cinquième Commission a également examiné une note du Secrétaire général (A/43/104/Add.1) informant l'Assemblée générale de la démission d'un membre du Comité des placements et lui demandant de nommer, à sa quarante-troisième session, une personne pour pourvoir le siège qu'occupait le membre démissionnaire, pour la partie de son mandat restant encore à courir, à savoir jusqu'au 31 décembre 1989.
2. La Cinquième Commission était aussi saisie d'une note (A/C.5/43/15) dans laquelle le Secrétaire général, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, proposait à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction de la nomination au Comité des placements de M. Aloyiso de Andrade Faria (Brésil), M. Braj Kumar Nehru (Inde) et M. Stanislaw Raczkowski (Pologne) pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1989, ainsi que la nomination de M. Juergen Reimnitz (République fédérale d'Allemagne) au siège qu'occupait le membre démissionnaire, pendant la partie de son mandat restant à courir.
3. La Cinquième Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de confirmer la nomination au Comité des placements de M. Aloyiso de Andrade Faria, M. Braj Kumar Nehru et M. Stanislaw Raczkowski pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1989, et de M. Juergen Reimnitz pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 1989.

RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

4. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer la nomination par le Secrétaire général des personnes suivantes au Comité des placements :

a) Pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1989 :

M. Aloyiso de Andrade Faria
M. Braj Kumar Nehru
M. Stanislaw Raczkowski

b) Pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 1989 :

M. Juergen Reimnitz
